



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} juillet, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
25 juin 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
25 juin 2025

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : M. BLIAUT à M. SALAK, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, M. PATIN à Mme MARGUERITAT, Mme BROSSIER à Mme LEFEBVRE, M. DA ROCHA à M. JOLY et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

068-2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES HALTES PELERINES EN LOIRE ATLANTIQUE ET VIA LIGERIA

9.1.1 Tourisme

Mme FOURNIER présente ce dossier

La commune a été sollicitée par l'association « Les Haltes Pèlerines et Via Ligeria » en Loire Atlantique pour adhérer à la valorisation du chemin Via Ligeria qui relie Nantes à Rome en passant par Mehun-sur-Yèvre.

Fondée en 2020, cette association organise entre autres, des événements et animations le long de cette voie et se charge de la matérialisation sur site du balisage de l'itinéraire.

De son côté, en signant la convention, la commune s'engage à communiquer sur la voie « Via Ligeria » et à adhérer à l'association à hauteur de 100 euros par an.

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 23 juin 2025,

Le Conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- Prend connaissance de la convention présentée et en approuve les termes,
- Adhère à l'association pour un montant de 100€ annuels,
- Finance l'acquisition et l'installation d'une borne kilométrique annonçant la distance entre la commune de Mehun-sur-Yèvre et Rome, et la création d'un tampon (comprenant les éléments symboliques de la Via Ligeria, comme les clés et le nom) au profit des carnets de pèlerin.
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer ladite convention et tout autre document afférant à cette délibération.

La convention est jointe en annexe à la présente délibération.

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Fabienne THIAULT

Date de mise en ligne sur le site
de la Commune : 09 / Juillet / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>